

## Dossier d'inscription au Centre de Loisirs avec Hébergement adapté du Château de Briançon

Valable du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017

Le dossier est à retourner au moins 15 jours avant le jour d'arrivée, dûment complété, signé et chaque page paraphée.

**Vacancier**

Photo d'identité

Nom et prénom .....

Date de Naissance .....Lieu de naissance.....

Sexe :  Masculin  Féminin

Période d'inscription du.....au .....

**Responsable du vacancier**

Nom, prénom, téléphone et adresse de la personne référente de l'utilisateur

.....

.....

**Nom, prénom, téléphone** et adresse de la personne à contacter **en cas d'urgence pendant l'accueil au CLH**

.....

.....

Nom, prénom, téléphone et adresse de la personne qui transfère l'utilisateur depuis sa structure d'accueil vers le CLH

.....

Nom, prénom, téléphone et adresse de la personne qui transfère l'utilisateur depuis le CLH vers sa structure d'accueil

.....

**Structure d'accueil**

Structure principale d'accueil .....

Adresse : .....

Code postal.....Ville.....

Téléphone : .....Portable.....

Email .....@.....

Autres structures d'accueil

- .....

- .....

## Contexte Familial

---

Relation entre les parents et l'enfant

.....  
.....

A-t-il le Droit de Visite ?

.....  
.....

Structure de la famille (frère, sœur)

.....  
.....

## Santé

---

Symptômes et ses conséquences

.....  
.....

Traitement médicamenteux

.....  
.....

Le vacancier a-t-il un semainier préparé et une ordonnance correspondante pour son accueil au CLH avec la mention « acte de la vie quotidienne »

oui

non

Difficultés motrices ? si oui précisez

.....

Allergies

.....  
.....

Situation du niveau d'autonomie selon la grille du CNLTA (cf page 7)

.....

Aspects qui risquent une mise en danger de l'utilisateur lui-même et des autres, le cas échéant le système de communication de l'enfant avec autrui.....

## Vie quotidienne

---

Comportement au sein d'un groupe

.....

Nourriture

.....

Sommeil

.....

Enurésie ou encoprésie

.....

Sujet à des crises de violences

.....

Techniques d'apaisement

.....

Activités pratiquées par le vacancier habituellement

.....

## Autres renseignements

---

.....

.....

## Facturation

---

Montant de l'accueil au C.L.H. ....

Adresse de facturation

.....

.....

Organisme de prise en charge

.....

.....

## Conditions d'inscription

Conditions valables pour les accueils au CLH du Château de Briançon du 1er septembre 2016 au 1er septembre 2017

### Inscriptions

L'inscription est considérée comme définitive à réception du dossier complet d'inscription et le devis signé accompagné d'un acompte de 30% du prix de la prestation ou d'un accord de prise en charge. Dès lors, nous vous adressons la facture. Le solde du séjour est à régler au plus tard 10 jours avant le séjour.

Nous acceptons les inscriptions jusqu'à 10 jours avant le début de la prestation, sous réserve de disponibilité.

Chaque demande est étudiée par nos soins avant l'admission. Si nous remarquons que l'autonomie de la personne ne correspond pas à celle demandée par le séjour, nous nous donnons le droit de refuser l'inscription ou d'orienter la personne vers un autre séjour.

### Annulations

Du fait du vacancier :

L'annulation doit être formulée par courrier recommandé avec accusé de réception. C'est la date d'envoi du courrier demandant l'annulation (cachet de la poste) qui est pris en compte pour le calcul des retenues :

Si l'annulation intervient à plus de 2 mois du début du séjour, la retenue est égale à l'acompte versé.

Si l'annulation intervient entre 2 mois et 10 jours avant le début du séjour, la retenue est égale à 50% du prix du séjour.

Si l'annulation intervient est égale ou inférieure à 10 jours avant le début du séjour la retenue est égale à 100 % du prix du séjour.

Si l'annulation intervient alors que le séjour est commencé, le coût du séjour est dû en totalité.

Du fait de l'association la Résidence Sociale :

L'association se réserve le droit, si le nombre d'inscrits est insuffisant, d'annuler le séjour. Il vous sera alors proposé une prestation équivalente ou le remboursement intégral des sommes versées.

L'association peut être contrainte de modifier ses prestations, en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté. Vous pourrez alors annuler votre séjour et être remboursé intégralement des sommes versées au titre de la prestation.

### Prestations

Nos prestations incluent l'encadrement, l'hébergement, la restauration et des activités adaptées. Les activités mentionnées dans nos séjours adaptés peuvent subir des variations du fait de circonstances externes. En cas d'annulation d'une activité, La Résidence Sociale s'engage à la remplacer par une prestation équivalente.

Lors du week-end, les personnes sont prises en charge par l'équipe du vendredi à partir de 18h au lundi jusqu'à 9h. Lors des séjours d'une semaine, les personnes sont prises en charge du samedi à partir de 15 h au vendredi jusqu'à 15h. Les heures d'arrivées et de départ des personnes accueillies devront être indiquées sur la fiche d'inscription.

### Tarifs

Le prix du séjour comprend l'hébergement et la restauration du premier au dernier jour du séjour, l'encadrement, les activités et les déplacements prévus durant le séjour, les frais d'organisation et d'inscription, les assurances. Il ne comprend ni les dépenses personnelles du participant, ni les frais médicaux, ni les transports aller et retour depuis le domicile ou établissement ou lieu d'accueil au château de Briançon, ni l'assurance annulation. Le C.L.H. est ouvert tous les week-ends et vacances scolaires sur réservation (demander le calendrier d'ouverture), sauf du 24 au 30 décembre 2016 et du 1<sup>er</sup> au 14 juillet 2017 : périodes réservées à l'accueil du public adultes. Les arrivées et départ s'effectuent de 14h le jour 1 à 14h le dernier jour.

Les tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et valables jusqu'au 31 août 2017, sont :

**Week-ends du vendredi à 18 h au lundi à 9h**

Pour les enfants de 6 à 17 ans.  
Pour les profils A : à partir de 395 €  
Pour les profils B : à partir de 529 €  
Pour les profils C : à partir de 854 €

**Court séjour 2 nuits - 3 jours**

Pour les enfants de 6 à 17 ans.  
Pour les profils A : à partir de 290 €

**Court séjour 3 Nuits - 4 jours**

Pour les enfants de 6 à 17 ans.  
Pour les profils A : à partir de 568 €  
Pour les profils B : à partir de 768 €  
Pour les profils C : à partir de 1226 €

**Court-séjours 4 Nuits – 5 Jours**

Pour les enfants de 6 à 17 ans.  
Pour les profils A : à partir de 758 €  
Pour les profils B : à partir de 854 €  
Pour les profils C : à partir de 1374 €

**Court séjour 5 Nuits- 6 Jours**

Pour les enfants de 6 à 17 ans.  
Pour les profils A : à partir de 804 €  
Pour les profils B : à partir de 1069 €  
Pour les profils C : à partir de 1719 €

**Séjour 6 Nuits – 7 Jours**

Pour les adultes :  
Pour les profils B : à partir de 1274 €  
Pour les profils C : à partir de 2156 €

Pour les enfants de 6 à 17 ans.  
Pour les profils A : à partir de 864 €  
Pour les profils B : à partir de 1274 €  
Pour les profils C : à partir de 2156 €

Chaque heure d'encadrement supplémentaire, c'est-à-dire pour les week-ends le vendredi avant 18h, et le lundi après 9h, ou pour les séjours avant 15h le samedi et après 15 h le vendredi, sera facturée 25 € par heure entamée.

\*Cf le tableau des profils des séjours du CNLTA. Pour les catégories C l'encadrement doit être personnalisé et individualisé.

### **Santé et médicaments**

Au 1<sup>er</sup> jour du séjour devra être fournie impérativement la quantité suffisante des médicaments du traitement, sous forme d'un semainier nominatif ou marqués au nom de l'utilisateur, avec la posologie exacte. Aucun médicament n'est administré à un mineur sans prescription médicale, sur laquelle n'est notifiée « acte de la vie quotidienne ». La partie « santé » de la fiche d'inscription doit être impérativement et correctement renseignée. En amont, la photocopie de l'attestation de l'assurance maladie, de la carte Vitale du vacancier et l'ordonnance justifiant la prise et la posologie du traitement doivent également nous être remis. Au besoin il faut également transmettre un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication. Après le séjour Tous les documents sanitaires ainsi que les médicaments non utilisés par l'enfant sont rendus à la famille.

### **Trousseau et effets personnels**

La fiche trousseau individuelle, devra être complétée, être en concordance avec le contenu de la valise du résident et jointe à la valise. L'ensemble des vêtements et effets personnels devront donc être durablement marqués au nom du vacancier (crayon indélébile). L'entretien du linge personnel est à la charge de l'établissement ou de la famille d'accueil. Si celui-ci est nécessaire pour les conditions d'accueil, il sera facturé en sus.

### **Argent de poche**

Aucun argent de poche ne sera autorisé sur le lieu de séjour.

### **Responsabilité de l'association**

La Résidence Sociale prend la responsabilité des vacanciers en fonction des informations qui lui sont fournies. Elle ne peut être tenue pour responsable des événements liés à des informations non transmises ou erronées. L'association se réserve le droit de renvoyer un participant si, par son comportement, il mettrait en danger sa propre sécurité, celles des autres ou le bon déroulement du séjour. L'intégralité des frais de rapatriement sera alors à la charge de la personne concernée ou de son représentant légal et aucun remboursement ne sera consenti. L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou de pertes d'objet personnel.

## Niveau d'autonomie

Le choix d'un séjour est souvent complexe. En fonction de son âge, chaque vacancier a une autonomie relative qui est connue. Nous repérons les particularités liées au handicap qui, dans bien des cas, diminuent l'autonomie du vacancier. Cette reconnaissance des difficultés identifiées, nous permet d'adapter et d'organiser au mieux les séjours et les activités proposées pour que chaque vacancier vive pleinement ses vacances et de constituer des groupes et sous-groupes homogènes : facteurs essentiels au bon déroulement de chacun des séjours que nous organisons. Pour cette reconnaissance, nous nous appuyons sur le travail du Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés pour identifier avec vous si le profil de la personne que vous souhaitez inscrire correspond à la « physionomie » des séjours que nous organisons. Ce travail d'identification se fait à travers plusieurs critères : les capacités mentales et comportementales, les possibilités physiques et les aptitudes à communiquer et se faire comprendre. D'après le niveau d'autonomie nous pourrions situer le taux d'encadrement nécessaire.

### Grille d'évaluation du CNLTA

AUTONOMIE	PHYSIQUE	COMPORTEMENT	COMMUNICATION VERBALE
<b>A</b> Bonne autonomie : sociable, dynamique, participe, ... Présence discrète de l'encadrement.	<b>1</b> Pas de problèmes moteurs. Bon marcheur.	<b>1</b> Comportement sociable, ne laissant pas apparaître de problème particulier.	<b>1</b> Possédant le langage.
<b>B</b> Autonomie relative. Nécessité d'intervenir dans différents domaines (prise de médicaments, argent de poche, activités, ...). Juste à stimuler dans les actes de la vie courante (toilette, habillement). Accompagnement actif.	<b>2</b> Pas de problèmes moteurs. Se déplace sans difficultés pour de petites «promenades». «Fatigable».	<b>2</b> Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger, mais pouvant avoir des périodes de grande angoisse et de retrait.	<b>2</b> Compréhension générale, mais langage pauvre.
<b>C</b> Pas autonome. Aide effective dans les actes de la vie quotidienne. Encadrement constant.	<b>3</b> Problèmes moteurs. Marche avec l'aide «ponctuelle» d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.	<b>3</b> Comportement instable et atypique. Périodes de grandes angoisses par crises. Risques d'automutilation et/ou d'agression.	<b>3</b> Verbalisation inexistante. Mode de communication très complexe.
<b>D</b> Prise en charge très importante, rapprochée et permanente, nécessitant des locaux et matériels appropriés.	<b>4</b> Personne ne sortant pas ou peu de son fauteuil. Dépendant d'une tierce personne.		

### Autorisation d'hospitalisation d'urgence

Je soussigné(e) .....

Père

Mère

Représentant légal

de (Nom, prénom) .....

Demeurant à : .....

**Autorise - n'autorise pas\*** le directeur du séjour ou l'encadrant à prendre, le cas échéant, toutes mesures pour une hospitalisation d'urgence sur la période allant de 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 inclus, et en particulier :

- le transport à l'hôpital en cas d'urgence.
- le médecin à pratiquer une radiographie et les soins nécessaires
- le médecin à pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence avec anesthésie

Fait à : ....., le .....

Signature :

\* Rayer la mention inutile

### Autorisation de prise d'image d'une personne mineure

Je soussigné(e) .....

Père

Mère

Représentant légal

Demeurant à .....

Autorise sur la période du 1<sup>er</sup> sept 2016 au 31 août 2017, l'association La Résidence Sociale à photographier/filmer mon enfant (Nom, prénom)..... lors du séjour.

Les photos/films pourront être utilisées sur les supports de communication (supports écrits ou digital : site internet) de l'association destinés à la promotion des activités du C.L.H. .

Fait à : ....., le .....

Signature :



### Trousseau indicatif pour un week-end

Cette liste est à adapter en fonction de la durée du séjour et de la saison. Nous vous conseillons d'indiquer sur le trousseau l'ensemble des biens apportés par le vacancier. Les bagages, le linge et objets personnels doivent être étiquetés.

NOM DU VACANCIER : .....	Conseillé	Fourni	Vérfifié à l'arrivée	Vérfifié au départ
Sac à linge sale	1	....	....	....
<b>Vêtements</b>				
Pull	1	....	....	....
Gilet ou sweat shirt	1	....	....	....
Anorak (ou manteau)	1	....	....	....
Pantalons	2	....	....	....
Tee-shirts ou linge de corps	3	....	....	....
Slip / caleçon / boxer	3	....	....	....
Paire de chaussettes	3	....	....	....
Pyjamas ou chemises de nuit	1	....	....	....
<b>Chaussures</b>				
Paire de baskets	1	....	....	....
Paire de bottes selon saison	1	....	....	....
Paire de chaussure imperméable et chaude ou sandale selon saison	1	....	....	....
Paire de chaussons	1	....	....	....
<b>Toilette</b>				
Trousse de toilette complète (brosse à dent, dentifrice, déodorant, brosse, savon, shampooing....)	1	....	....	....
Serviette de toilette	1	....	....	....
Gant de toilette	1	....	....	....
<b>Divers</b>				
Couches si nécessaire	1	....	....	....
Petit sac à dos ou sac à main (pour voyage et visites)	1	....	....	....
Gourde	1	....	....	....

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »